

Mesdames, Messieurs, chers dirigeants de clubs.

Voici maintenant trois mois que vous m'avez apporté votre confiance à l'assemblée générale électorale 2020 à Vincey. Elu pour les quatre prochaines années à la tête du CD88. J'ai depuis cette date, avec l'aide et l'accord du bureau directeur ainsi que des membres du comité départemental, modifié certains fonctionnements en supprimant notamment l'utilisation de liquidité pour les remboursements de nos frais kilométriques, bien d'autres suivront durant cette première année de mandature.

J'ai enchaîné les rendez-vous, conseil départemental au sujet de la charte sport 88 et du contrat d'objectif. Rencontre avec Monsieur Stéphane VIRY député des Vosges, et l'ensemble des présidents des autres disciplines de notre département au sujet de la difficulté pour nos clubs face à cette pandémie de la COVID-19.

L'ensemble des commissions, à l'exception, de celle du sport adapté se sont réunies. Les responsables de ces diverses commissions, interviendront au cours de cette réunion des clubs pour échanger avec vous et vous présenter les projets 2021. Les comptes rendus vous ont été envoyés et sont disponibles sur le site du CD.

Arrive le moment de vous expliquer la situation à laquelle le comité départemental, les clubs et l'ensemble des licenciés de notre département sont confrontés. Les membres du comité départemental, ainsi que vous dirigeants de club, ont été prévenus par appels téléphoniques.

Ainsi que Madame Marie-Odile GUINEPAIN et Monsieur Kim MEDDOUR vérificateurs aux comptes.

Samedi 13 Février, lors de mon premier rendez-vous à notre banque le Crédit Mutuel Enseignant en tant que nouveau Président du CD, j'ai découvert une fraude monumentale. En demandant à notre conseillère un relevé à l'instant T de nos comptes, la somme présente sur le compte TONIC + 213,21€ était bien différente de celle annoncée par Monsieur Philippe PAULUS Trésorier général de 69 349,15€. Immédiatement ne sachant pas la raison de cette différence, je décide de bloquer l'accès à Philippe de nos comptes. Toute la semaine suivante, j'ai essayé de joindre Philippe en vain ...

J'ai prévenu Monsieur Joël BLAISE ancien Président du CD de la situation et de mes doutes. Vendredi 19 Février, je laisse un dernier message vocal sur le téléphone de Philippe lui annonçant notre venue à son domicile, de Joël et moi-même à 9h30. Le matin vers 9h00 Philippe nous adresse un mail et passe aux aveux, mail que je vais vous lire :

« Bonjour !

Que vous dire ou plutôt que vous écrire ?

Je ne serai pas disponible ce vendredi matin, ayant 2 RDV à honorer.

De toutes façons, ma honte (qui n'a d'égale que ma folie) est si grande que ne pourrais pas affronter vos regards certainement réprobateurs.

Entré depuis longtemps dans une spirale infernale liée à ma soumission à des femmes vénales et à mon addiction malade aux jeux (PMU), j'ai abusé de votre confiance à tous.

Aujourd'hui, après réflexion, n'ayant pas voulu me donner la mort, afin de pouvoir réparer le préjudice causé, j'ai déjà remplacé environ 17 000 € sur les comptes du CD.

Quant au reste du, je pense aller me dénoncer auprès de la Justice qui décidera de mon sort et des modalités de réparation de mon escroquerie.

Je suis prêt à me séparer de tout ce que je possède et à rembourser mensuellement et évolutivement ma dette.

J'aurais cependant besoin de quelques jours afin de régler certaines affaires personnelles avant ma probable incarcération.

Avec toute ma désolation.

Cordialement Philippe.

P.S : J'ai préparé un sac contenant toutes les affaires et documents du CD. »

Nous lui indiquons par appel téléphonique, que nous restons sur Epinal afin de le rencontrer. A 11h Philippe accepte de nous recevoir à son domicile, bien conscient de son escroquerie, il me montre sur une clé USB l'ensemble des pièces comptables de 2011 à début 2021. Je m'aperçois que durant 10 ans ou plus, Philippe a tenu une double comptabilité. Suite à un calcul rapide nous arrivons à déterminer la somme du préjudice s'élevant à **90 687,52 €**. Sous le choc de cette annonce nous décidons de lui faire rédiger une reconnaissance de dette. Après avoir prévenu Madame Karine SCHMITT Présidente du comité régional Grand EST et d'autres personnes pouvant nous renseigner sur la démarche à suivre, nous nous apercevons qu'il est nécessaire, compte tenu du montant très important, et du fait que le CD est une association recevant des aides publiques, de porter plainte !

Le Comité départemental des Vosges FFPJP a porté plainte contre Monsieur Philippe PAULUS le Vendredi 26 Février 2021 pour (fraude-escroquerie). Un rapport disciplinaire a également été établi.

Je remercie Mireille, secrétaire générale et Yvon, vice-président délégué pour leur aide, ainsi qu'à l'ensemble des membres du bureau et du comité. Merci à vous dirigeants de club. Tous ensemble nous arriverons à relever la tête de cette situation difficile que connaît notre département, l'image de notre sport va être une nouvelle fois salie. Des messages très désagréables vont être diffusés sur les réseaux sociaux. Mais le nouveau bureau ne doit en aucun cas se sentir responsable. Les personnes touchées, de loin ou de près, par cette affaire vont être entendues par la justice et à ce moment précis de l'enquête, il n'est pas exclu avec l'accord du bureau directeur, que je demande la démission du CD88, des personnes concernées.

Afin de ne plus vivre une telle situation, nous vous communiquerons au cours de cette AG, les mesures qui vont être prises.

Merci de votre écoute.